

Rural

INFORMATIONS

PUBLIC CONCERNÉ :

Notaire, collaborateur pratiquant le droit rural

NIVEAU :

 Pratique courante

DATES :

 03 juillet 2026

DURÉE :

 1,0 jour (7,0 heures)

FORMAT :

 Présentiel

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis exigé, toutefois avoir des connaissances de base du droit rural est conseillé. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

- Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Université Départementale de la Charente - ANGOULEME - 03/07/2026 Univ-AT03-Vente et gestion du patrimoine immobilier rural

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- identifier et accomplir les formalités préalables spécifique à la vente d'un bien agricole
- Appréhender les problématiques liés aux biens loués et aux droits de préemption applicables
- Conseiller son client dans la gestion de son patrimoine notamment aux travers des outils sociétaires et du choix des baux

FORMATEURS

CONTENU :

VENTE DE L'IMMEUBLE RURAL

- le zonage du bien et ses conséquences : le bien rural et le bien mixte
- la problématique de l'immeuble loué (bail rural, bail emphytéotique, bail d'habitation)
- les différents droits de préemption (Safer, preneur en place, au profit des collectivités publiques)
- la présence de parcelles de bois et forêt sur le bien et ses incidences

GESTION QUOTIDIENNE DU PATRIMOINE RURAL

- les outils sociétaires offert au propriétaire foncier et notamment le GFA
- le choix du bail avec l'exploitant non propriétaire

CUMUL POSSIBLE DE L'EXPLOITATION RURALE ET DE CELLE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

le montage des fermes solaires